

LYCEE JEAN-PIAGET
NEUCHATEL

SECTION DE MATURITE

PLAN D'ETUDE-CADRE

ECONOMIE ET DROIT

Objectifs fondamentaux

Option Spécifique

Dotation horaire : 4 périodes hebdomadaires aux degrés 10, 11, 12

I. CONNAISSANCES

Au degré 9, les élèves ayant choisi l'option spécifique "Sciences humaines", auront été sensibilisés aux problèmes économiques et juridiques par l'étude de divers thèmes de manière interdisciplinaire.

Aux degrés 10 à 12 cet enseignement permet un approfondissement des contenus de la discipline fondamentale ainsi qu'un élargissement du champ des matières abordées. Les élèves acquerront un vocabulaire scientifique propre; ils développeront des méthodes de travail et de raisonnement; les notions étudiées seront théorisées et conceptualisées.

Une part importante des programmes sera dévolue à l'économie d'entreprise et aux techniques quantitatives de gestion, ainsi qu'à l'utilisation de logiciels informatiques.

Le programme de droit porte sur le droit des obligations, partie générale, ainsi que sur l'étude de quelques contrats : vente, bail, travail, mandat, entreprise, par exemple.

En économie politique, on étudie la comptabilité nationale, la monnaie, la balance des paiements, les mécanismes du change, les finances publiques.

Les techniques quantitatives appliquées à l'économie d'entreprise constituent un ensemble d'instruments d'analyse et de prévision. Le programme traite de l'établissement, de la structure et de l'analyse du bilan; des techniques d'enregistrement des opérations d'exploitation et hors exploitation; de l'analyse des comptes de marges et de résultats; de la comptabilité des sociétés commerciales : fondation, opérations en cours d'exercice (taxe à la valeur ajoutée, salaires et charges sociales, financement externe notamment), de la répartition du résultat, de la liquidation. Il aborde également l'analyse financière : flux de trésorerie, fonds de roulement, cash flow, tableau de financement, rentabilité.

II. SAVOIR-FAIRE

- Maîtriser les méthodes quantitatives propres à l'économie d'entreprise; pouvoir situer l'entreprise dans son environnement économique, écologique, institutionnel.
- Utiliser les outils mathématiques et informatiques pour résoudre des problèmes économiques tels que : coûts, recettes, optimum du producteur, équilibre, élasticité, investissements.

- Comprendre le sens des règles juridiques courantes, connaître les principes du droit des obligations, savoir délimiter les champs respectifs de l'Etat et des individus, être capable de mener et de présenter une étude de cas.
- Analyser les mécanismes qui sous-tendent les rapports économiques et sociaux dans lesquels sont placés les individus, les entreprises, les institutions étatiques.
- Interpréter un tableau statistique ou un graphique extraits d'une publication officielle.
- Analyser un texte économique et juridique, être capable de mettre en évidence son sens général, pouvoir identifier les théories auxquelles il se réfère, les doctrines sur lesquelles il s'appuie, pouvoir le présenter, en faire la critique.
- Situer l'analyse économique à l'intérieur des sciences humaines; placer les faits économiques dans leur cadre historique.

III. ATTITUDES

L'enseignement de l'économie et du droit doit intéresser l'élève à l'étude et à la compréhension des mécanismes économiques et des structures juridiques. Il prêtera attention à l'évolution économique et législative. Il permettra à l'élève d'acquérir des connaissances approfondies et diversifiées.

L'observation, la sélection puis la modélisation et l'analyse critique des phénomènes étudiés lui enseigneront la rigueur du raisonnement et la relativité des normes établies.

IV. EVALUATION

Interrogations écrites, éventuellement orales. En établissant la note annuelle, l'enseignant tient compte de l'évolution des résultats de l'élève, de son aptitude à suivre l'enseignement de la classe supérieure et du travail accompli en classe au cours de l'année.

La moyenne annuelle est calculée en tenant compte de la part d'enseignement dévolue respectivement à chaque discipline aux différents degrés d'enseignement.

V. EXAMENS DE MATURITE

Examen écrit de 4 heures et examen oral de 15 minutes.

Objectifs fondamentaux

Option complémentaire : Economie et droit

Dotation horaire : 2 périodes hebdomadaires aux degrés 11 et 12

I. CONNAISSANCES

Le programme traite de sujets économiques et juridiques contemporains et historiques; il porte sur des éléments importants de l'histoire des faits économiques et sociaux, ainsi que sur certaines doctrines économiques. Il illustre et développe les thèmes abordés en discipline fondamentale. Il se réfère aux connaissances acquises dans d'autres domaines d'étude.

Le programme aborde de nombreux sujets d'actualité; les enseignants veilleront à en maintenir la cohérence et la progression logique.

Cet enseignement doit permettre à l'élève de comprendre l'interdépendance de l'économie et du droit, par une approche à la fois théorique et pragmatique. On évitera une technicité excessive en privilégiant l'analyse critique, les mises en perspective, la réflexion personnelle.

Les thèmes abordés, envisagés dans une optique interdisciplinaire, ne doivent pas être figés; ils concernent notamment :

- les principales doctrines économiques; les grands économistes
- la naissance et l'essor du capitalisme
- les crises économiques du XXème siècle
- la législation sociale
- le droit international
- la situation conjoncturelle
- l'Union européenne
- la mondialisation des échanges
- les institutions internationales
- les rapports Nord-Sud
- la problématique du développement.

II. SAVOIR-FAIRE

- Acquérir et développer un esprit de synthèse dans l'appréhension des phénomènes sociaux.
- Identifier les mécanismes économiques sous-jacents aux situations juridiques étudiées.
- Dédire les conséquences légales de certains actes de la vie courante.
- Observer, décrire et faire l'analyse critique de différentes politiques économiques.

III. ATTITUDES

L'élève, à travers l'enseignement qui lui sera dispensé, apprendra à :

- saisir les courants juridiques et économiques dans leur diversité;
- s'informer auprès de plusieurs sources et vérifier ses informations;
- comprendre les complémentarités ou les contradictions implicites des mécanismes économiques;
- être clair, cohérent et objectif dans ses exposés et ses analyses;
- formuler un jugement personnel argumenté sur l'efficacité des mesures économiques et des normes juridiques étudiées.

IV. EVALUATION

L'évaluation des travaux d'élèves se fera de manière progressive sur la base de l'organisation, de la structure et de la qualité de travaux personnels, d'une part, ainsi que sur la base d'un contrôle régulier des connaissances acquises en cours d'enseignement.

L'évaluation portera également sur la manière d'utiliser les divers documents et instruments de référence mis à disposition ou récoltés.

L'évaluation pourra aussi porter sur des travaux réalisés à l'extérieur de l'école (dossiers, enquêtes, travaux informatiques).

V. EXAMENS DE MATURITE

Si l'élève choisit cette discipline comme cinquième discipline d'examen :

examen écrit de deux heures portant sur un certain nombre de thèmes choisis dans le programme traité dans le cadre de l'option complémentaire et examen oral de 15 minutes.